



Mariage après une OQTF sans délai de départ volontaire

Par **Delazzo_**, le **03/03/2014** à **22:41**

Bonjour,

Je suis rentré en France en 2011 avec un visa valant titre de séjour étudiant, en bref, ma carte de séjour s'est expirée le 14 octobre 2013 car je me suis maintenu sur le territoire français sans demander un renouvellement du titre de séjour, par la suite je me suis marié avec une Française le 15 février 2014, mais avant la célébration du mariage j'ai été convoqué pour une audition avec la police des frontières, lors de laquelle j'ai été notifié d'une OQTF sans délai de départ volontaire,

Et pour contester la décision du préfet du Nord, j'ai fait un recours gracieux auprès de ce dernier en lui adressant une lettre en recommandé avec accusé de réception. Voilà donc j'aimerais savoir qu'est ce que je peux faire à part attendre la réponse du préfet. Merci

P.S: j'ai de quoi prouver les 6mois de vie commune.

Par **aguesseau**, le **04/03/2014** à **01:06**

bsr,

donc vous n'êtes pas marié ?

vous pouvez faire également un recours contentieux devant le tribunal administratif.

mais il est préférable d'attendre la réponse à votre recours.

cdt

Par **Delazzo_**, le **04/03/2014** à **17:17**

Bonjour,
Si le mariage a été célébré le 15 février 2014.

Par **aguesseau**, le **04/03/2014** à **19:00**

selon votre message l'OQTF vous a été notifié avant votre mariage puisque vous avez écrit:
" mais avant la célébration du mariage j'ai été convoqué pour une audition avec la police des frontières, lors de laquelle j'ai été notifié d'une OQTF ".
votre mariage n'annule pas cette décision administrative.

Par **Delazzo_**, le **04/03/2014** à **19:37**

Exactement, maintenant je me trouve bloquer dans mes démarches pour être régulariser à cause de l'OQTF